

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-383**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026, le *Règlement d'emprunt numéro VM-383 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 000 000 \$ - Règlement parapluie 2026*.

Que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 26 et 27 mai 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juillet 2026 et qu'il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce treizième (13^e) jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, OMA,
Avocate